

PNR – Parc Naturel Régional du Gâtinais français

Aides à la Création d'entreprise de services de proximité

Aides à la Création d'entreprise de services de proximité, d'entreprises valorisant les ressources locales ou pratiquant une gestion exemplaire des flux.

SERVICES INSTRUCTEURS

PNR
 Parc Naturel Régional
 du Gâtinais français
 Maison du Parc
 20, bd du Maréchal Lyautey
 91490 MILLY-LA-FORET

Guillaume Labbe
 Chargé de mission
 Économie durable
 Tél.: 01 64 98 73 93
 g.labbe@
 parc-gatinais-francais.fr

BÉNÉFICAIRES

- Les entreprises.
- Les communes.

L'entreprise doit être :

- Soit de type service de proximité.
- Soit une entreprise qui valorise des ressources locales.
- Ou qui pratique une gestion exemplaire ou innovante des flux.

CONDITIONS D'OBTENTION

• Communes concernées :

Achères-la-Forêt, Amponville, Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Boissy-aux-Cailles, Boulancourt, Burcy, Buthiers, Cely-en-Bière, Chailly-en-Bière, Chatenoy, Chevrainvilliers, La Chapelle-la-Reine, Fleury-en-Bière, Fromont, Guercheville, Garenteville, Larchant, Nanteau-sur-Essonnes, Ormesson, Perthe-en-Gâtinais, Pringy, Recloses, Rumont, St-Fargeau-Ponthierry, St-Germain-sur-École, St-Martin-en-Bière, St-Sauveur-sur-École, Tousson, Ury, Le Vaudoué, Villiers-en-Bière, Villiers-sous-Grez.

- **Travaux pris en compte :** acquisition d'équipement et de mobilier de qualité, support de communication (conception), surcoût architectural.
- **Réglementation :** projet en compatibilité avec les règlements d'urbanisme de la commune.

INSTRUCTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION :

- Aide à la programmation : visite sur place, conseils techniques et élaboration du cahier des charges en collaboration avec l'entrepreneur.
- Présentation en commission développement local, pour avis sur le projet.
- Proposition au bureau, avis technique du Conseil général concerné, vote du Comité syndical.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Concerté en amont du projet, le Parc incite et participe financièrement à l'étude de faisabilité, et contribue à la mise en œuvre de l'entreprise en proposant une aide sur l'investissement.

Taux de subvention : Aide à l'investissement : 30%

Subvention maximale : Aide à l'investissement : 3 000€

Paiement : Envoi du dossier de factures au Parc
 Visite de fin de travaux avec un chargé de mission du Parc.